



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

28 SEPTEMBRE 2020 – 18 H 00

COMPT E – R E N D U

Présents :

M. Pierrick SPIZAK – M. Guillaume PETITCLAIR – Mme Myriam NARCISI – M. Emmanuel MITTAUT – M. Tsamime BABA-AHMED – Mme Claire ARESI – Mme Hélène CANZERINI-SALVADOR – M. Daniel PETRAUSKAS – Mme Sylvie ADAM – Mme Corinne ARESI-BALDELLI – Mme Marie-Thérèse CACIC – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – M. Yannick HUET – Mme Gitte Svane LARSEN – M. Umberto MISTO – M. Bernard NEY – M. Sébastien ORTOLEVA – M. Sébastien REHIBI – Mme Audrey SPILERS – Mme Judicaële BODET – M. Frédéric DE BERNARDINIS – M. Bruno GUILLOTIN – Mme Véronique GUILLOTIN – M. Daniel ONYSZCZUK – M. Valère SALVESTRINI

Excusés représentés :

Mme Jocelyne BIANCHI par M. Guillaume PETITCLAIR
Mme Laura RAGUGINI par M. Bernard NEY
M. Jean-Pierre IOVALONE par Mme Hélène CANZERINI-SALVADOR
Mme Maude QUINET par M. Frédéric DE BERNARDINIS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Ange COUGOUILLE

En préambule de cette réunion, Monsieur Le Maire adresse, au nom de l'ensemble des membres de l'assemblée, ses plus sincères condoléances à Mme Jocelyne BIANCHI qui vient de perdre son époux.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Le Maire certifie avoir affiché ledit compte rendu.

1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL (5.3 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS)

Le Conseil Municipal installe Monsieur Sébastien ORTOLEVA comme Conseiller Municipal.

M. Sébastien ORTOLEVA sera membre de la commission Urbanisme et Mobilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 26 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt – Le Renouveau c'est maintenant !) – 2 voix Contre (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 1 Abstention (Mme Thérèse CACIC ne participe pas au vote).

DÉSIGNE M. Daniel ONYSZCZUK pour siéger au Conseil d'Administration de la SEMIV.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES, SPORTS ET LOISIRS

2. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENT DE GRADE (4.1.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

SE PRONONCE POUR :

1) Créations / suppressions de postes dans le cadre des avancements de grade avec effet au 1^{er} octobre 2020 :

La création de :

- 1 poste d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 3 postes d'agents de maîtrise principaux à temps complet
- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à 29.67/35^{ème}

La suppression suite à la nomination des agents concernés de :

- 1 poste d'éducateur des APS à temps complet
- 1 poste de technicien à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 3 postes d'agents de maîtrise à temps complet
- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe à 29.67/35^{ème}

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020.

3. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION QUOTITÉ DE TRAVAIL (4.1.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

SE PRONONCE :

Pour la création de :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 22/35^{ème}

Pour la suppression de :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 27.25/35^{ème}

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020.

4. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION DE POSTE (4.1.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

SE PRONONCE pour la création de :

- 1 poste de Gardien-Brigadier à temps complet
- 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020.

5. DROIT A LA FORMATION DES ÉLUS LOCAUX (5.2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Fixe comme objectif à la formation des élus les fondamentaux de la gestion des politiques locales (finances publiques, démocratie locale, intercommunalité, déontologie...), les formations en lien avec les délégations, les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole en public, rédaction de courrier, gestion de conflits...) afin de leur permettre d'exercer au mieux leurs fonctions,

Dit que la somme de 3000 € est inscrite au budget, article 65/6535.

6. CONVENTIONS D'UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC – SAISONS SPORTIVES 2020/2021 ; 2021/2022 ; 2022/2023 (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les conventions, d'utilisation de la piscine en dehors des heures d'ouverture au public passées avec Villerupt Natation, le GASAVA, le TGV54, pour les saisons sportives 2020/2021 ; 2021/2022 ; 2022/2023 annexées au rapport du Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit document.

COMMISSION TRAVAUX – COMMERCE LOCAL – ENVIRONNEMENT

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE (8.5 DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES / POLITIQUE DE LA VILLE)

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour et sera représenté lors de la séance de décembre 2020.

7. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2019 (1.2 DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 21 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions (Le Renouveau c'est maintenant !) – 1 voix Contre (Diversité et Modernité pour Villerupt),

PREND ACTE des rapports annuels (exercice 2019) sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, ainsi que des comptes rendus financiers.

COMMISSION ENFANCE – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT

8. RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ENTRE VILLERUPT ET BRÉHAIN-LA-VILLE – ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions (Le Renouveau c'est maintenant !),

FIXE à 430,50 € par élève la participation aux frais de fonctionnement des enfants de Brehain-la-Ville pour l'année scolaire 2020/2021.

9. RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ENTRE VILLERUPT ET UNE AUTRE COMMUNE – ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions (Le Renouveau c'est maintenant !),

CONDITIONNE toute nouvelle demande de dérogation scolaire d'élèves extérieurs à Villerupt à un accord écrit de la commune résidente,

FIXE à 430,50 € par enfant la participation des communes extérieures aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2020/2021,

DÉCIDE DE NE PAS APPLIQUER cette règle en cas de neutralisation des charges supportées par la commune de résidence et la commune de Villerupt, du fait d'un nombre équivalent d'enfants accueillis de part et d'autre.

10. TARIFICATION TRANSPORT SCOLAIRE DU QUARTIER DES SAPINS ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 voix Contre (Le Renouveau c'est maintenant !)

FIXE le tarif du transport scolaire des enfants du Quartier des Sapins pour l'année scolaire 2020/2021 à 31,14 € par mois et par enfant, avec possibilité pour les familles de s'acquitter de la facture pour l'année scolaire entière soit 311,40 € par an et par enfant. La première facturation sera établie en comptabilisant à la fois le mois de Septembre et le mois d'Octobre 2020.

DIT que si le service n'est pas rendu, pour des raisons sanitaires, la facturation pourra être adaptée.

11. MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PÉRISCOLAIRE LE MERCREDI A LA JOURNÉE ET A LA DEMI-JOURNÉE ET TARIFICATION – ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la mise en place d'un service périscolaire du mercredi à la demi-journée et à la journée complète à compter du mercredi 4 Novembre 2020,

APPROUVE la mise à jour du règlement intérieur, annexé au rapport du Maire, concernant le périscolaire du mercredi,

ADOPTE les tarifs suivants pour l'inscription à l'accueil de loisirs du mercredi pour l'année scolaire 2020/2021 :

MERCREDI Quotient familial	Tarifs 2020/2021 Mercredi Demi-journée 7h30 - 12h00 13h30-18h30	Tarifs 2020/2021 Mercredi Demi- journée Inscription moins de 48h à l'avance 5%	Tarifs 2020/2021 Journée complète avec repas 7h30 - 18h30	Tarifs 2020/2021 Mercredi Journée complète avec repas Inscription moins de 48h à l'avance 5%
0 à 380	3,60€	3,78€	11,60€	12,52€
381 à 610	4,10€	4,30€	13,65€	14,33€
611 à 884	4,30€	4,51€	14,65€	15,38€
+ de 884	4,60€	4,83€	15,70€	16,48€
Extérieur	7,70€	8,08€	23,35€	24,51€

Activités-Sorties	Tarifs 2020/2021
Sport/Culture	Cinéma : 4€ Patinoire : 8€
Jeux/Loisirs	Espaces de Jeux : 4€ Parc d'attraction : 8€

COMMISSION URBANISME ET MOBILITÉ

12. PROJET D'ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE PIERRE SEMARD (3.1.2 ACQUISITIONS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AB n°65, sise rue Pierre SEMARD à 54190 VILLERUPT, soit en emplacement réservé n°3 au Plan Local d'Urbanisme, pour une contenance à délimiter d'environ 338 m², au prix de 20 000 € hors droit et taxes,

AUTORISE le Maire à signer les documents liés à cette acquisition au profit de la Ville,

DIT que la Ville prendra à sa charge tous les frais et taxes de la vente, ainsi que les frais de géomètre,

DEMANDE à Maître LEZER, notaire à VILLERUPT, de procéder à la régularisation de l'acte correspondant.

13. PROJET DE CESSION IMMEUBLE 13 RUE SALVADOR ALLENDE (3.2 ALIÉNATIONS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 voix Contre (Le Renouveau c'est maintenant !)

DÉCIDE de vendre l'immeuble communal cadastré section AE n°410 sis rue 13 rue Salvador ALLENDE à 54190 VILLERUPT à la Société d'Economie Mixte Immobilière de VILLERUPT (S.E.M.I.V.) ayant son siège social 50 rue Maréchal FOCH à 54190 VILLERUPT pour la somme de 157 000 € hors droits et taxes,

AUTORISE le Maire à signer tout document lié à la vente ;

DIT que l'acquéreur prendra à sa charge tous les frais et taxes de la vente, ainsi que les frais de géomètre s'il y a lieu,

DEMANDE à Maître BATAILLE-ADDIEGO, notaire à VILLERUPT, de représenter les intérêts de la Commune.

**14. CESSION D'EMPRISE DE TERRAIN COMMUNAL – CITÉS SAINT VICTOR
(3.2 ALIÉNATIONS)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de vendre la parcelle communale cadastrée AE n°1188, sise rue Cités Saint Victor à 54190 VILLERUPT, pour une contenance à délimiter au prix de 6.67€ hors droits et taxes le mètre carré ;

AUTORISE le Maire à signer les documents liés à la vente et le procès-verbal d'arpentage du géomètre,

DIT que les acquéreurs prendront à leur charge tous les frais et taxes de la vente, ainsi que les frais de géomètre,

DEMANDE à Maître LEZER, notaire à VILLERUPT, de représenter les intérêts de la Commune.

COMMISSION CULTURE – CÉRÉMONIES – TRANSFRONTALIERS

15. CONVENTION SYVICOL / VILLE DE VILLERUPT RELATIVE A L'ORGANISATION DE COURS DE LANGUE LUXEMBOURGEOISE EN LORRAINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention relative à l'organisation de cours de langue luxembourgeoise en Lorraine, année scolaire 2020/2021, annexée au rapport du Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit document.

COMMISSION FINANCES

16. SEMIV : INDEMNITÉS DE FONCTION (5.6 EXERCICE DES MANDATS LOCAUX)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 voix Contre (Le Renouveau c'est maintenant !)

FIXE à 900,00€ le montant maximal de l'indemnité mensuelle brute et des avantages susceptibles d'être perçus par :

- Monsieur Umberto MISTO pour exercer les fonctions de Président Directeur Général de la SEMIV,
- Madame Marie Thérèse CACIC pour exercer les fonctions de Vice-présidente de la SEMIV.

17. TARIF ENLÈVEMENT PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS (7.10 DIVERS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

FIXE à 1500 € le tarif d'intervention des services techniques municipaux pour l'enlèvement et le nettoyage des lieux où ont été entreposés des dépôts sauvages de toutes natures,

DÉCIDE que cette mesure prendra effet à compter du 1er novembre 2020 afin de garantir la diffusion de l'information auprès des administrés,

DIT que les recettes seront inscrites au budget, chapitres et articles concernés,

DIT qu'un bilan de l'action sera présenté en Conseil Municipal fin 2021.

18. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANÉE (7.5.2. SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000 EUROS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions (Le groupe Le Renouveau c'est maintenant ! ne prend pas part au vote),

DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'association SOS MEDITERRANÉE,

DIT que les crédits sont prévus, Compte CAS/6745/025

19. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DÉMISSIONNAIRE (5.2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE M. Bernard NEY comme représentant de la Ville au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de Mme Geneviève TRELAT, démissionnaire.

RAPPELLE la liste de ses six administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale représentant la ville : Mme Claire ARESI - Mme Marie-Ange COUGOUILLE - Mme Corine ARESI BALDELLI - M Tsamime BABA-AHMED - M. Bernard NEY - M. Bruno GUILLOTIN

20. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS (5.2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de procéder au vote à main levée pour la nomination de ses deux représentants à la CLECT,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Contre (Diversité et modernité pour Villerupt) – 7 voix Pour (Le Renouveau c'est maintenant !),

REJETTE les candidatures de Mme Judicaële BODET et M. Valère SALVESTRINI,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions (Le Renouveau c'est maintenant !),

NOMME M. Pierrick SPIZAK et M. Sébastien REHIBI, membres représentant la Commune de Villerupt à la CLECT de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette.

21. ADMISSION EN NON-VALEUR – TITRE 203 (7.10 DIVERS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'admettre en non-valeur la somme de 39.86 €, correspondant à la facturation de la cantine scolaire au 09/04/2020, non recouvrée, suite à la décision d'effacement de dette de la commission de surendettement.

22. ADMISSION EN NON-VALEUR TITRE 149 (7.10 DIVERS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'admettre en non-valeur la somme de 280.14 €, correspondant à la facturation de la cantine scolaire de septembre à novembre 2016, non recouvrée, suite à la décision d'effacement de dette de la commission de surendettement.

23. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – COMMUNE (7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

SE PRONONCE sur la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

RECETTES

FIN 70323/020	Redevance d'occupation du domaine public	+	226,00 €
URB 7023/823	Coupe de bois	+	106,00 €
FIN 7485/022	Dotation titres sécurisés	+	3 550,00 €
FIN 7318/01	Rôles supplémentaires fiscalité	+	11 500,00 €
TOTAL		+	15 382,00 €

DEPENSES

FIN 6542/01	Créances éteintes	+	320,00 €
FIN 673/01	Titres annulés exercices antérieurs	+	200,00 €
PER 6168/020	Primes d'assurance	-	7 473,00 €
PER 617/020	Mission de conseil en organisation CDG 54	+	7 473,00 €
TEC 60631/020	Produits d'entretien divers bâtiments	+	2 000,00 €
TEC 6135/020	Locations de véhicules	-	1 000,00 €
FIN 023/01	Virement à la section d'investissement	+	13 862,00 €
TOTAL		+	15 382,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

INF 2183/212	Matériel informatique nouvelles classes	+	7 120,00 €
TEC 2182/020	Acquisition véhicules	-	1 400,00 €
URB 21578/821	Désherbeur à dents et engazonneuse espaces verts	+	8 400,00 €
TEC 21568/113	Défense incendie rue Semard	-	115 000,00 €
TEC 2116/026	Création allées cimetièrre	+	37 000,00 €
TEC 2315/822	Travaux de voirie	+	69 787,00 €
ENS 21312/212	Réfection mur chaufferie Langevin	+	4 713,00 €
TEC 21318/020	Réfection mur chaufferie Langevin	-	3 500,00 €
TEC 21311/020	Création bureau supplémentaire CCAS	-	30 000,00 €
	Etudes géotechniques en sous-sol église Notre Dame	+	50 000,00 €
TEC 2031/020		+	
TEC 21311/020	Accessibilité Hôtel de ville	+	14 393,00 €
TEC 21318/020	Accessibilité autres bâtiments administratifs	-	14 393,00 €
TEC 2151/822	Intégration frais d'étude trafic rue Paul Nicou	+	7 554,00 €
FIN 2183/022	Destructeur de documents Etat Civil	+	1 012,80 €
	Remboursement avance forfaitaire marché voirie 2020	+	14 375,33 €
TEC 2315/822		+	
TOTAL		+	50 062,13 €

RECETTES

FIN 024/01	Cession immeubles non bâtis	+	14 586,39 €
URB 2031/824	Intégration frais d'étude trafic rue Paul Nicou	+	7 554,00 €
	Remboursement avance forfaitaire marché voirie 2020	+	14 375,33 €
TEC 238/822		+	
FIN 021/01	Virement de la section de fonctionnement	+	13 862,00 €
FIN 1641/020	Recours à l'emprunt	-	315,59 €
TOTAL		+	50 062,13 €

A l'issue de la séance, Monsieur Le Maire a eu une pensée pour M. Michel TONDINI qui vient de disparaître. Il était maître-nageur retraité de la Ville de Villerupt, figure locale très connue de par son investissement dans le milieu sportif.

Il pense également à M. Andy MUCCIARELLI, jeune boxeur et pompier, qui vient de nous quitter.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 19 h 45.

Marie-Ange COUGUILLE,
Secrétaire de séance.



Pierrick SPIZAK,
Maire.

